

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Douzième session
Genève, 16 – 19 septembre 2024

QUESTIONNAIRE SUR L'ORDRE DE PRIORITE DES TACHES DU CWS

Document établi par le Secrétariat

RESUME

1. Le présent document contient une proposition pour les prochaines étapes concernant le questionnaire officiel d'enquête sur l'ordre de priorité des tâches en vue de l'établissement du programme de travail du Comité des normes de l'OMPI (CWS). Le Secrétariat considère que les résultats de l'enquête informelle menée en juillet 2024 sont suffisants pour atteindre les objectifs fixés lors des précédentes sessions du CWS.

CONTEXTE

2. À sa dixième session tenue en 2022, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a examiné l'ordre de priorité des tâches qui constituent son programme de travail. Notant que les offices de propriété intellectuelle pouvaient avoir des priorités différentes, le CWS s'est dit conscient que le Secrétariat serait amené à prendre en considération plusieurs éléments lors de l'établissement de l'ordre de priorité des tâches, notamment les actions planifiées devant être menées à bien par l'équipe d'experts, la contribution active des offices participants et le niveau d'expérience de ces offices (voir le paragraphe 26 du document CWS/10/22).

3. Lors de cette même session, le Secrétariat a posé au CWS plusieurs questions concernant l'ordre de priorité des tâches et l'établissement du programme de travail pour qu'il les étudie. Ces questions sont reproduites ci-dessous (voir le paragraphe 13 du document CWS/10/3).

a) Que signifie hautement prioritaire dans le contexte des tâches? Cela signifie-t-il que l'ensemble des membres du CWS devraient participer aux tâches hautement prioritaires au lieu de continuer à s'intéresser à d'autres tâches présentant un degré de priorité moindre? Cela signifie-t-il que tous les membres des équipes d'experts devraient

s'engager dans un type d'action sur ladite tâche? Le Secrétariat a constaté que les équipes d'experts sont pour la plupart constituées d'un groupe restreint de membres fortement motivés, limité parfois à un seul membre, qui font fondamentalement avancer le travail; d'un grand nombre de membres participants qui examinent et formulent des commentaires; et d'un nombre parfois plus conséquent de membres passifs qui viennent rarement aux réunions ou qui formulent peu d'observations.

b) Le CWS devrait-il limiter le nombre de tâches hautement prioritaires pour éviter de surcharger de travail les membres du CWS avec des activités qui ne peuvent être menées à terme dans les délais? Le cas échéant, comment fixer la limite en matière de tâches hautement prioritaires, étant donné que des tâches différentes exigent des volumes de ressources différents et un effort de réalisation différent? La conclusion de cinq tâches simples peut être réalisable, alors que celle de cinq tâches complexes peut poser des difficultés en termes de progression.

c) Si les offices de propriété intellectuelle à l'origine de la proposition terminent une tâche de faible priorité, que fera le CWS? Est-ce qu'il faudrait que l'examen et l'approbation des tâches de faible priorité soient mis en attente par le CWS jusqu'à ce que les tâches hautement prioritaires soient terminées ou aient enregistré des progrès substantiels?

4. À la onzième session du CWS, comme convenu à la précédente session, le Secrétariat a présenté un projet de questionnaire d'enquête pour examen par le comité. Ce questionnaire a été établi par le Secrétariat, en consultation avec les responsables des équipes d'experts du CWS aux fins de déterminer l'ordre de priorité des tâches du CWS. Certaines délégations ont observé que la période couverte par le questionnaire n'était pas claire, pas plus que ne l'était la marche à suivre après la réception des réponses des offices. Plusieurs délégations ont demandé si le statut d'une tâche serait affecté par leurs réponses au questionnaire (voir les paragraphes 34 et 36 du document CWS/11/28).

5. Lors de cette même session, au lieu d'approuver le projet de questionnaire, le CWS est convenu que les membres de toutes les équipes d'experts du CWS seraient invités à collaborer à une version simplifiée et améliorée du questionnaire; que le nouveau projet de questionnaire révisé serait présenté pour examen à la douzième session; que des informations concernant l'ordre de priorité des tâches du CWS devraient être collectées de manière informelle par les membres des équipes d'experts et que ces résultats seraient également présentés à la douzième session du comité (voir le paragraphe 40 du document CWS/11/28).

RESULTATS DE L'ENQUETE INFORMELLE SUR L'ORDRE DE PRIORITE DES TACHES

6. Comme convenu à la onzième session du CWS, le Secrétariat a invité tous les membres des équipes d'experts du CWS à participer à une enquête informelle sur l'ordre de priorité des tâches du CWS via l'espace Wiki commun à toutes les équipes d'experts du CWS. Le questionnaire comportait deux parties principales : dans la première, il était demandé aux offices d'indiquer quelles tâches ou activités du CWS en cours d'exécution ils considéraient comme prioritaires et, dans la seconde, s'ils considéraient que les résultats de cette enquête informelle répondaient à leurs besoins.

7. Le Secrétariat a analysé les réponses des 21 offices participants qui ont indiqué l'ordre de priorité suivant pour les tâches du CWS en cours d'exécution :

Tâche du CWS en cours d'exécution	Nombre d'offices indiquant cette tâche comme prioritaire
Tâche n° 41 – Appuyer la révision nécessaire des normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l'OMPI	11
Tâche n° 44 – Appuyer la révision nécessaire de la norme ST.26 de l'OMPI	11
Tâche n° 66 – Fournir ou publier un fichier d'autorité en matière de brevets conforme à la norme ST.37 de l'OMPI	11
Tâche n° 47 – Appuyer la révision nécessaire des normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI	9
Tâche n° 56 – Mettre en œuvre et promouvoir la norme ST.90 de l'OMPI	9
Tâche n° 41 – Mettre en œuvre la norme ST.96 de l'OMPI (toutes les composantes)	8
Tâche n° 44 – Apporter un soutien au Bureau international pour la mise à jour de la suite logicielle WIPO Sequence	8
Tâche n° 24 – Présenter des rapports techniques annuels sur les activités en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels	7
Tâche n° 47 – Mettre en œuvre les normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l'OMPI	7
Tâche n° 56 – Appuyer la révision nécessaire de la norme ST.90 de l'OMPI	7
Tâche n° 56 – Appuyer l'élaboration et la tenue à jour d'un catalogue des API en matière de propriété intellectuelle	7
Tâche n° 62 – Appuyer l'établissement d'une proposition de recommandation relative à une spécification d'exigences communes pour un convertisseur DOCX vers XML (DOCX2XML)	7
Tâche n° 58 – Appuyer l'établissement d'une proposition d'un ensemble de 10 recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle	6
Tâche n° 59 – Appuyer l'établissement d'une proposition de nouvelle norme de l'OMPI visant à promouvoir l'application potentielle de la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle	5
Tâche n° 55 – Appuyer l'établissement d'une proposition de nouvelle norme de l'OMPI concernant le nettoyage des données des noms	4
Tâche n° 64 – Appuyer la révision nécessaire de la norme ST.97 de l'OMPI et la mise en œuvre de la norme	5
Tâche n° 65 – Mettre en œuvre la nouvelle norme ST.92 de l'OMPI	5

Tâche n° 61 – Appuyer la révision nécessaire de la norme ST.91 de l'OMPI	4
Tâche n° 65 – Appuyer l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative au paquet de données d'un document de priorité (PDDP) (norme ST.92 de l'OMPI)	4
Tâche n° 50 – Appuyer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la septième partie du Manuel de l'OMPI	2
Tâche n° 61 – Mettre en œuvre la norme ST.91 de l'OMPI	3
Tâche n° 62 – Appuyer l'établissement d'une proposition de révision des normes de l'OMPI élaborées pour les processus opérationnels et la documentation sur support papier ou au format image	2
Tâche n° 52 – Appuyer l'établissement d'une proposition en vue de la mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI	1
Tâche n° 63 – Appuyer l'établissement d'une proposition pour les représentations visuelles des données XML de l'OMPI aux fins de la publication électronique, fondées sur les normes XML de l'OMPI	1

8. Pour les trois autres activités connexes du CWS incluses dans le questionnaire, les réponses étaient les suivantes :

Activité connexe du CWS	Nombre d'offices indiquant cette activité comme prioritaire
Échange de données de propriété intellectuelle avec les autres offices	13
Participation à des formations sur les normes ou les produits de l'OMPI, tels que la suite WIPO Sequence	6
Mise en œuvre d'autres normes de l'OMPI non mentionnées précédemment	5

9. Enfin, 17 des 21 offices (soit 81%) ont indiqué que l'enquête simplifiée répondait aux préoccupations dont elles avaient fait part à la dernière session du CWS. Deux offices ont toutefois formulé les observations suivantes quant aux améliorations à apporter au questionnaire :

- *“Le questionnaire comporte des sous-tâches pour les différentes tâches du CWS. Il s'agit d'une amélioration notable. Il manque toutefois un classement ou un ordre des sous-tâches bénéficiant de l'appui de chaque bureau dans le questionnaire. Cela pourrait peut-être aider à établir un ordre final des sous-tâches, de la plus urgente à la moins urgente.”*
- *“[L']enquête est un bon point de départ pour mieux comprendre dans quels domaines se situent les priorités des différents offices de propriété intellectuelle. Il s'agira de tirer parti de ces informations pour trouver des priorités communes, parvenir à un consensus sur le choix des priorités clés et obtenir des résultats.”*

PROPOSITION CONCERNANT LES PROCHAINES ETAPES

10. Le Secrétariat rappelle au CWS ses questions concernant l'ordre des tâches mentionnées au paragraphe 3 du présent document et fait observer que les différents offices de propriété intellectuelle semblent avoir des priorités et un sentiment d'urgence différents, en fonction de leur propre programme. Aussi propose-t-il que tous les résultats de l'enquête concernant l'ordre des tâches soient utilisés à titre purement informatif, et non pour décider des priorités du programme de travail du CWS. L'analyse des résultats de l'enquête informelle présentés ci-dessus fournit des indications dont les offices pourraient avoir besoin pour fixer les priorités de leurs propres activités.

11. Le Secrétariat considère que les résultats de l'enquête informelle menée en juillet 2024 sont suffisants pour atteindre les objectifs fixés lors des dixième et onzième sessions du CWS. À cet égard, il estime qu'une enquête officielle sur l'ordre de priorité n'est pas nécessaire. Par conséquent, aucun questionnaire officiel n'est présenté pour examen à la présente session. Le Secrétariat propose de ne pas mener d'enquête officielle sur l'ordre de priorité des tâches, mais de plutôt laisser au CWS le soin d'examiner la priorité accordée à chaque tâche lors de l'établissement de son programme. Pour cette session, le programme de travail du CWS accompagné d'une liste de tâches est présenté dans le document CWS/12/2.

12. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à examiner et approuver la proposition concernant la prochaine étape, présentée aux paragraphes 10 et 11.

[Fin du document]